

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°7 du 3 janvier 2019

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème} 7
Articles thématiques 9

AEFE-SORES

RP-SORES-2019-01-03

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : début de la phase d'information le 20 décembre 2018», MESRI, publié le 19/12/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137416/parcoursup-debut-de-la-phase-d-information-le-20-decembre-2018.html>

« Le site d'information *Parcoursup.fr* ouvre dès le 20 décembre 2018 afin de donner davantage de temps aux candidats pour consulter les formations et affiner leur projet d'études.

Du 20 décembre 2018 au 22 janvier 2019, les parents et les élèves de terminale peuvent se connecter sur la plateforme pour s'informer sur le contenu des formations, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers, et ainsi commencer à se projeter et à se préparer à la formulation des vœux à partir du 22 janvier 2019. [...]

Cette année, 14 000 formations sont disponibles sur *Parcoursup* soit un millier de plus que l'an dernier.

Pour la première fois, les formations en soins infirmiers et les formations du travail social sont recensées sur la plateforme : 350 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et 150 établissements de formation en travail social. [...]

La procédure se termine plus tôt pour permettre à chacun de trouver plus rapidement sa place dans l'enseignement supérieur et d'éviter le sentiment de longueur du dispositif au cours de l'été.

La phase principale fermera le 19 juillet 2019 (au lieu du 5 septembre l'année dernière).

La procédure 2019 permettra de répondre à la demande des formations d'avoir des effectifs de rentrée stabilisés plus tôt, afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions.

Autre nouveauté : le candidat sur liste d'attente pourra connaître non seulement son rang, mais aussi celui du dernier appelé l'année précédente.»

«Le calendrier de Parcoursup va être accéléré», L'EXPRESS, publié le 19/12/2018.

https://www.lexpress.fr/education/le-calendrier-de-parcoursup-va-etre-accelere_2053994.html

« La plateforme *Parcoursup* ouvre jeudi [20 décembre] pour les élèves de terminale. Ils pourront obtenir des informations et consulter l'offre de formation pour leurs études supérieures. Les lycéens devront ensuite saisir leurs vœux d'orientation pour l'année à venir sur la plateforme entre le 22 janvier et le 14 mars 2019. La phase principale de *Parcoursup*, celle du choix, débute le 15 mai : elle sera accélérée.

"Lors de la précédente session, il y a eu de la lenteur en août. L'an prochain, la phase principale fermera bien plus tôt, le 19 juillet au lieu du 5 septembre", affirme Frédérique Vidal. La ministre dévoile une autre innovation: "Le candidat sur liste d'attente pourra connaître non seulement son rang mais aussi celui du dernier appelé l'année d'avant. S'il voit que d'autres avant lui ont été pris alors qu'ils étaient 700e sur liste d'attente pour une formation de 500 places, cela le déstressera."

Cette accélération du calendrier vise à tranquilliser les lycéens, assure à France Inter Jérôme Teillard, en charge de *Parcoursup* au ministère de l'Enseignement supérieur. "Ce nouveau calendrier permettra à la majorité des candidats de partir en vacances l'esprit tranquille et aux formations d'avoir le temps de s'organiser pour préparer la rentrée."

Comme le rappelle France Inter, 119 000 candidats étaient sans affectation le 19 juillet 2018, soit 14% d'entre eux. Les lycéens sans affectation en 2019 à la même date devront passer par la phase complémentaire, qui se terminera le 14 septembre prochain.»

Actu | Etudes de santé

«Remise du rapport de Jean-Paul Saint-André sur la refonte du premier cycle des études de santé», MESRI, publié le 18/12/2018.

<http://www.adresse-url.fr> <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137343/remise-du-rapport-de-jean-paul-saint-andre-sur-la-refonte-du-premier-cycle-des-etudes-de-sante.html>

« Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont reçu aujourd'hui le rapport de la mission qu'elles avaient confiée le 12 octobre 2018 à un groupe de travail piloté par le professeur Jean-Paul Saint-André afin de proposer une stratégie pour la refonte du premier cycle des études de santé.

Pour conduire cette mission, Jean-Paul Saint André s'est appuyé sur une large concertation comprenant la mise en place d'un groupe de travail, des entretiens bilatéraux ainsi que de nombreuses contributions écrites, notamment de la part des Conférences de doyens de facultés de santé, de la Conférence des présidents d'universités, et des organisations représentatives étudiantes.

Les propositions contenues dans ce rapport feront l'objet d'un examen approfondi par les ministres, qui annonceront les axes de la réforme du premier cycle des études de santé, ainsi que les modalités de poursuite de la concertation dans le courant du mois de janvier 2019. Le projet de loi Santé, qui sera présenté au Parlement au premier semestre 2019, prévoira les mesures législatives nécessaires à la suppression du numerus clausus et de la PACES, annoncée par le Président de la République lors de son discours sur la transformation du système de santé, le 18 septembre 2018. La poursuite de la concertation permettra de préciser les dispositions réglementaires nécessaires.»

Le rapport : Refonte du premier cycle des études de santé pour les "métiers médicaux" - Suppression du Numerus Clausus et de la PACES (28 pages)

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Etudes_de_sante/34/4/mesri_sante_rapportDec_1049344.pdf

Actu | Etudes de santé (suite)

«Rapport Saint-André : un "portail santé" remplace la Paces et le numerus clausus», EDUCPROS, publié le 18/12/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/fin-de-la-paces-et-du-numerus-clausus-un-portail-sante-a-l-horizon-2020-bo.html>

«Les deux options qui se présenteraient aux élèves de terminale seraient soit le "portail santé", une sorte de première année d'études de santé plus générale, soit une première année de licence, quelle qu'elle soit, intégrant éventuellement une "mineure santé".

Il sera également possible de rejoindre un cursus de santé après une deuxième ou troisième année de licence, après un master ou un diplôme équivalent, ou encore après une expérience professionnelle dans le domaine de la santé.

Afin d'éviter de recréer une "voie royale", 60 % des effectifs maximum des différentes filières de santé seront issus d'une seule voie d'accès.

Via Parcoursup, les élèves certains de se diriger vers des études de santé pourraient s'inscrire au "portail santé", une voie universitaire non sélective à l'entrée. Durant cette première année d'études, ils suivraient des "enseignements spécifiques des différentes filières" (médecine, pharmacie, etc.) et des "enseignements spécifiques préparant la poursuite d'études dans d'autres formations de premier cycle".

Le rapport prévoit, pour ces étudiants, une charge de travail comprise entre 1.500 et 1.800 heures. Ils devront également choisir une ou plusieurs spécialités vers lesquelles ils souhaiteraient se tourner.

La sélection aurait lieu à l'issue de cette première année. Plusieurs conditions d'admissibilité devront être réunies : avoir validé, en un an, 60 ECTS ; obtenir une moyenne générale supérieure à un certain seuil ; éventuellement, avoir décroché une "note minimale à un module spécifique". Ces critères remplis, l'étudiant serait évalué au cours d'une épreuve écrite ou orale.

Si l'examen est réussi, il intégrerait le diplôme de formation générale (DFG2) dans la filière choisie. S'il échoue, mais a validé 60 ECTS, il pourrait poursuivre vers une L2 de son choix. Aucun redoublement ne sera possible. Toutefois, à l'issue de sa L2 ou L3, il serait possible de retenter sa chance au "portail santé".

Les élèves de terminale hésitant entre deux corps de métiers, ou ne souhaitant pas passer par le portail santé, pourraient s'inscrire, également sur Parcoursup, en première année de licence. Une "mineure santé" serait a priori proposée par certaines universités.

À l'issue de cette première année, les étudiants pourraient prétendre rejoindre le DGF2, et ce à plusieurs conditions, et notamment celle d'avoir validé leurs 60 ECTS en un an. D'autres critères de sélection pourraient être requis, comme une moyenne générale supérieure à 12/20, ou la validation de cette année en première session, et, surtout le suivi d'une "mineure santé". S'ils remplissent ces différentes conditions, ils seraient convoqués à un examen d'admission écrit et/ou oral.

"Toutes les licences ne permettent pas forcément une candidature dans toutes les filières", précise toutefois le rapport, qui évoque par exemple "la possibilité de candidater en médecine et maïeutique à partir d'une L1 de psychologie, mais en pharmacie à partir d'une L1 de chimie".

Les étudiants admis après une L1 rejoindraient donc le cursus choisi. Ceux qui postuleraient après une L2 ou L3 (dans la limite de deux fois), pourraient éventuellement être admis directement en DGF3, sans passer par le DGF2.

Si le "portail santé" ressemble à la Paces, le rapport relève plusieurs différences. Ce ne serait plus que l'une des voies d'accès aux études de santé, pour moins de 60 % des places. Le redoublement d'une année validée par l'obtention de 60 ECTS ne serait pas possible. Les contenus seraient diversifiés et prépareraient à une poursuite d'études dans divers domaines.

Les poursuites d'études pour tous les étudiants ayant validé 60 ECTS seraient garanties et identifiées. Ces changements s'inspirent beaucoup des expérimentations menées dans certaines universités, comme à Angers ou, plus récemment, les universités franciliennes.

Ainsi, en principe, des étudiants issus de filières variées devraient pouvoir accéder aux études de santé.

Ces propositions seront étudiées dans les prochains mois par les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Santé. Le projet de loi Santé devrait être adopté au premier semestre 2019, puis suivront les décrets instaurant concrètement les changements. Les élèves entrant en terminale en septembre 2019 pourraient être les premiers à bénéficier de cette réforme en 2020.»

Actu | IAE

« Les nouveaux défis des IAE », EDUCPROS, publié le 10/12/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/les-nouveaux-defis-des-iae.html>

« Face à la concurrence des écoles de commerce, les IAE (instituts d'administration des entreprises) cherchent leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur. "On veut tout faire pour qu'il existe un enseignement supérieur public en gestion et management", assure Éric Lamarque, président du réseau IAE France.

1. S'appuyer sur les universités

"Nous souhaitons asseoir et renforcer nos positions au sein des universités", assure Éric Lamarque. Le président du réseau IAE France considère en effet que le poids des instituts d'administration d'entreprise est parfois sous-estimé ou dilué au sein des composantes. S'ils veulent conserver leur singularité, ces établissements de management tiennent à être pleinement intégrés à la faculté. [...]

L'université facilite également les échanges et les doubles diplômes à l'international. "Quand un président d'un grand établissement chinois vient en France, il cherche avant tout à conclure des accords avec des universités : cela permettra à ses propres étudiants de suivre des cours dans de nombreuses disciplines. C'est plus avantageux qu'un accord avec une école seule", affirme Éric Lamarque.

Autre atout : la pluridisciplinarité facilitée par une collaboration étroite avec les universités. "Nous voulons développer des parcours "designer-manager". L'organisation des facultés peut faciliter la mise en place de ces spécialités", précise le président du réseau IAE France.

2. S'adapter à la potentielle réforme des DUT

Des discussions sont en cours pour réformer le DUT et rallonger la durée du cursus de deux à trois ans. Une évolution suivie de près par les IAE, notamment pour des raisons de recrutement. "Les cours en IUT sont très techniques. Après avoir suivi un DUT, une grande partie des admis intégraient une troisième année de licence générale avant d'entrer en master chez nous", pointe Éric Lamarque.

3. Gérer la pression des inscriptions via Parcoursup

À la rentrée 2018, onze IAE proposaient un parcours en licence. Comme les autres formations publiques, les étudiants souhaitant rejoindre ces cursus sont passés, pour la première fois, par la plate-forme Parcoursup. Les candidatures ont été nombreuses. L'IAE de Tours en a comptabilisé 1.667 pour 200 places. [...]

4. Intégrer la CGE ?

"Aujourd'hui, une dizaine d'IAE pourraient être candidats à la CGE", argue Éric Lamarque. Entrer à la Conférence des grandes écoles leur procurerait un label très convoité pour la symbolique qu'il renvoie auprès des acteurs de l'enseignement supérieur. L'acquiescer serait un moyen pour chaque IAE de conforter sa position et d'affirmer la qualité de son enseignement au sein des universités.

Jusqu'à présent, les IAE n'en avaient pas eu l'opportunité. Mais Éric Lamarque compte bien convaincre l'association d'accepter des instituts publics de management. "Des établissements comme l'université Paris-Dauphine ou le Celsa Sorbonne-Université sont membres de la CGE. Or, ils ont chacun des statuts très différents. Pourquoi, en tant que IAE, ne pourrions-nous pas être acceptés ?" interroge Éric Lamarque.

5. Renforcer le réseau

Que ce soit sur le plan des moyens financiers ou de réputation à l'international, les IAE sont très disparates. Pour compenser les lacunes des uns, les établissements cherchent à s'appuyer sur les forces et l'expérience des autres. "Chaque IAE a une taille plus petite et un budget bien moins important qu'une grande école de commerce. Mais je pense que l'effet réseau peut compter", conclut Éric Lamarque. »

Actu | Professionnalisation et enseignement supérieur

«Universités, écoles de commerce et d'ingénieurs : trois approches radicalement différentes de la professionnalisation», THE CONVERSATION, publié le 07/12/2018.

<https://theconversation.com/universites-ecoles-de-commerce-et-dingenieurs-trois-approches-radicalement-differentes-de-la-professionnalisation-107916>

« Une enquête menée par trois chercheurs a investigué la manière dont trois établissements d'enseignement supérieur à vocation professionnelle (l'école de commerce Neoma BS, l'école d'ingénieurs INSA et le cursus de sociologie de l'université de Rouen), « fabriquent » des cadres, c'est-à-dire préparent un public étudiant sans expérience aux réalités économiques et, plus spécifiquement, au rôle et à la posture de cadre que leurs diplômé.e.s pourraient occuper après leurs études ou dans leur parcours professionnel.

Elle met en évidence des différences notoires dans la professionnalisation développée dans les institutions étudiées. Elle révèle que, dans l'école de commerce, l'école d'ingénieurs et l'université étudiées, il existe trois archétypes de professionnalisation très différents en nature, en portée et en intention : respectivement « intégrée », « scindée » et « latente ». En lien avec ces types d'approches, l'enquête souligne aussi chez les étudiants trois rapports fort différenciés à eux-mêmes, au temps et à l'espace. En effet, leur degré d'autodétermination, de « disponibilité » et de perméabilité au monde extérieur varie fortement d'une institution à l'autre, renvoyant à trois injonctions implicites : « deviens qui tu es » pour l'école de commerce, « deviens ce que tu veux » pour l'école d'ingénieurs et, enfin, « deviens qui tu peux » pour l'université.

En école de commerce, la formation à un métier devient secondaire

Plus précisément, en école de commerce, la professionnalisation est « intégrée » dans la mesure où l'école intervient, en son nom, sur la totalité de la personne – dans ses dimensions scolaire, affective et sociale comme dans l'intégralité de sa carrière – par le biais d'une cotisation à vie à Neoma Alumni, l'association dans anciens élèves, dans le cas de l'étude. Ce ne sont donc pas tant des contenus pédagogiques qui sont enseignés ici qu'une tournure d'esprit business, un langage approprié à l'entreprise. L'investissement associatif prodigue du savoir-être : capacité à se connaître, à appréhender l'environnement et à s'adapter, à s'exprimer, à gérer et structurer son temps et ses activités, à déterminer ses priorités, à respecter ses engagements, à entreprendre, à initier un projet et le mener à terme. [...]

En école d'ingénieur, une « autoproduction » à l'intérieur d'une figure imposée

En école d'ingénieur, la professionnalisation est au contraire scindée en deux. Elle est liée, d'une part à la dimension académique, qui est indispensable et reste une fin en soi car elle renvoie au « technique » et au « scientifique ». Elle s'avère donc de ce fait indissociable de la figure de l'ingénieur, qui se doit de posséder le « fond commun » inhérent à son diplôme, même si les étudiants n'ont pas l'occasion de se demander quel type d'ingénieur ils souhaitent devenir exactement. [...]

À l'université, la professionnalisation n'est pas un objectif premier

Enfin, l'université procure une professionnalisation plus « latente » qui, que ce soit par manque de moyens ou par vocation affirmée, s'effectue par défaut. Elle n'est à aucun moment explicitée comme objectif du programme en tant que tel. Le cadre de l'université, peu normatif et contraignant, se double d'une distanciation à soi constituant en même temps sa part de vérité : l'impératif est de rester fidèle à soi-même et de se construire avant tout, voire de faire passer ce soi avant l'idée de carrière (ancrages locaux, par exemple tout en cherchant à s'adapter à son milieu social ou/et professionnel. [...]

Mais, au-delà encore, l'objectif de cette étude est d'inciter les étudiants et leurs familles à ne pas considérer des études dans le supérieur uniquement comme une option de contenu et de curriculum académique, ou comme un choix plus ou moins opportun et performant en vue d'une insertion réussie sur le marché du travail. Il s'agit au contraire d'un choix bien plus signifiant et profond qu'on peut le penser a priori et qui pose inéluctablement la question du rapport à soi-même et de la préservation de son identité, de son rapport à la temporalité et à l'espace. Et bien vivre ses études n'est-il pas aussi une condition non seulement de la réussite, mais tout simplement de l'épanouissement personnel ?»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Orientation – Étude Cnesco

«Un jeune sur cinq estime ne pas avoir le choix de son orientation scolaire», LIBÉRATION, publié le 11/12/2018.

https://www.liberation.fr/france/2018/12/11/un-jeune-sur-cinq-estime-ne-pas-avoir-le-choix-de-son-orientation-scolaire_1697129

« Le Conseil national d'évaluation des politiques scolaires (Cnesco) a interrogé 1200 jeunes de 18 à 25 ans. Leurs réponses décrivent en creux notre système éducatif et ses lacunes. [...] »

15% des élèves déclarent ne jamais avoir reçu une quelconque aide ou activité en lien avec l'orientation au cours de leur scolarité. Le sentiment d'être bien accompagné par son établissement varie aussi selon le type d'établissement : ceux qui étaient dans un collège d'éducation prioritaire se sentent plus aidés (53%) que les autres (42%).

«A peine plus de la moitié des jeunes (57%) avaient un projet professionnel au moment de choisir leur orientation», relève Nathalie Mons, la présidente du Cnesco. Quand aux critères pris en compte par les élèves au moment de faire leur choix, «le goût pour un métier et pour une discipline» arrive comme élément principal pour un tiers des élèves et ce quel que soit le niveau social des familles. La rémunération arrive loin derrière, considérée comme un critère important pour 20% des jeunes interrogés. «Ils s'accrochent à leur rêve, c'est un résultat intéressant et positif.»

A nuancer quand même : le goût du métier arrive bien évidemment plus haut pour les enfants de cadres (50%) que les enfants d'ouvriers (40%). Là encore, s'ajoutent des différences notables entre les filles et les garçons : la rémunération du métier choisi et la possibilité d'être rapidement en poste priment davantage pour les garçons (27%) que pour les filles (14%). «Est-ce là un élément d'explication de l'écart de salaires entre les hommes et les femmes, que l'on constate ensuite au cours de la carrière?» [...]

Cette enquête met aussi en évidence l'influence prépondérante de la famille dans les choix d'orientation. 80% des jeunes déclarent avoir parlé d'orientation à la maison, et pour la moitié d'entre eux, les parents étaient leur premier interlocuteur. Forcément, dans ce contexte, les inégalités sociales jouent un grand rôle. Les familles les plus aisées n'hésitent pas à faire appel à des coachs privés: 18% des jeunes de 18 à 25 ans déclarent ainsi y avoir fait appel. Pour 7% d'entre eux, c'était un coach payant, 11% ont eu recours à une formule gratuite, grâce à des associations par exemple. «Mais ce privilège, payant ou gratuit, reste plutôt réservé aux familles favorisées qui savent que cette offre existe.» 22% d'enfants de cadres ont été aidés par un coach privé, contre 12% d'enfants d'employés. Ces inégalités sociales sont renforcées par l'institution : on compte un conseiller d'orientation pour 1 200 élèves en moyenne, avec des disparités territoriales fortes. Ils sont encore moins nombreux dans les académies défavorisées, comme à Créteil par exemple.

Comme à son habitude, le Cnesco conclut son étude par un éclairage étranger, avec cette idée de piocher ailleurs des idées de bonnes pratiques. En la matière, il en existe à la pelle. Dit de façon plus plombante : la France est complètement en retard. «Un nombre croissant de pays de l'OCDE ont basculé dans les années 2000 dans un nouveau modèle de politique d'orientation», indique le rapport. Explications d'Yves Dutercq, professeur en sciences de l'éducation à Nantes, qui a présidé ce travail de recherche : «Il ne s'agit plus d'aider les jeunes ponctuellement au moment des paliers d'orientation en les abreuvant d'information sur les filières. Il s'agit de leur apprendre de nouvelles compétences : identifier ses goûts, ses compétences, savoir prendre des décisions face aux mutations de marché, pour leur permettre de gérer sur le long terme.» Dans les bons élèves, on trouve l'Angleterre, l'Australie, les Etats-Unis, la Suède, la Finlande, le Japon et la Corée du Sud... Certains entraînent leurs élèves dès le primaire à identifier leurs goûts et savoir faire des choix.»

Actu | Orientation – Étude CNESCO (suite)

«Orientation à l'école: les élèves français mitigés», L'EXPRESS, publié le 11/12/2018.

https://www.lexpress.fr/education/orientation-a-l-ecole-les-eleves-francais-mitiges_2052896.html

« Du rapport du Cnesco se dégage une certaine frustration des jeunes. Seulement 37% des élèves interrogés déclarent avoir été guidés dans la compréhension de leurs propres envies, et un jeune sur cinq affirme ne pas avoir eu vraiment le choix.

Cette insatisfaction est différente selon les classes sociales. Elle reste plutôt rare chez les enfants de cadres, qui sont 20% à être insatisfaits, contre 31% chez les enfants d'ouvriers ou employés. Certains ont dû renoncer à leurs aspirations pour des raisons dépassant les résultats scolaires : le coût des études conduit ainsi un élève sur trois à renoncer à certaines filières.

Les filles, les élèves hors éducation prioritaire et ceux qui ont poursuivi leurs études en voie générale, se considèrent aussi moins accompagnés par l'institution scolaire. Face à ce problème, un élève sur cinq reconnaît avoir eu recours à un coach privé d'orientation, qu'il soit payant ou associatif. Un soutien qui est également marqué socialement, puisque les familles favorisées font plus appel à des coachs payants, les classes moyennes à des coachs gratuits, et les familles défavorisées s'en passent le plus souvent.

"En France, l'orientation dépend du passé scolaire de l'élève alors que, dans d'autres pays, elle est d'abord tournée vers son projet professionnel", affirme Yves Dutercoq, sociologue au Centre de recherche sur l'éducation de Nantes, pour 20 Minutes. "Du coup, l'orientation des élèves est plus contrainte et plus socialement marquée", poursuit-il.

La réforme de l'entrée à l'université a bien prévu la mise en place de deux professeurs principaux et deux semaines consacrées à l'orientation en terminale dès la fin 2017. Mais le Cnesco soutient que seul un tiers des lycées ont été en mesure d'appliquer cette deuxième mesure. Le rapport indique également que la multiplicité des réformes en matière d'orientation crée "une confusion dans les objectifs politiques visés".

L'organisme pointe aussi le manque de formation des chefs d'établissements sur le sujet. Une minorité d'entre eux (27% en collège et 36% au lycée) affirment avoir été formés spécifiquement à l'éducation à l'orientation. Toutefois, dans une note plus positive, la grande majorité des chefs d'établissement estiment qu'il est facile de mobiliser les équipes éducatives autour de la question de l'orientation.

Pour améliorer l'orientation des élèves en France, le Cnesco fait une série de préconisations. Il propose notamment la promotion d'une nouvelle plateforme numérique nationale, plus "moderne" qu'Onisep, avec des informations labellisées sur les métiers et filières et le développement du mentorat et des stages de découvertes de métiers. Le Cnesco invite aussi à la création d'ateliers axés sur la connaissance de soi, comme il en existe au Canada.»

«Politiques et dispositifs d'orientation : un bilan international», CNESCO, publié le 11/12/2018.

<http://www.cnesco.fr/fr/education-a-lorientation/>

Rapport du CNESCO (76 pages)

http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/12/181211_Cnesco_orientation_Dutercoq_Michaut_Troger_.pdf

Articles thématiques

Actu | Insertion professionnelle

«L'insertion professionnelle des diplômés de l'université en constante amélioration», MESRI, publié le 13/12/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid137212/l-insertion-professionnelle-des-diplomes-de-l-universite-en-constante-amelioration.html>

« Cette enquête établit le niveau et la qualité de l'insertion professionnelle au niveau national dans chacune des disciplines ou spécialités de formation de ces diplômés et offre des points de comparaison entre les universités.

Pour les lycéens et les étudiants, la disponibilité de ces informations, qui viennent compléter les données détaillées sur la réussite à l'université récemment diffusées, constitue un outil de réflexion aux différentes étapes de construction de leur parcours dans l'enseignement supérieur. Pour les universités comme pour le ministère, tant au niveau central qu'académique, cette enquête constitue également une référence en matière de pilotage stratégique et opérationnel.

Cette nouvelle édition confirme que la situation des diplômés de l'université sur le marché du travail s'améliore d'année en année :

- Pour les diplômés de master L.M.D., le taux d'insertion progresse de 1 point par rapport à la promotion 2014 : 87 % des diplômés sont insérés à 18 mois. Le taux d'insertion à 30 mois est stable à 91 %. Les conditions d'emploi sont de bonne qualité : 75 % des diplômés ont un emploi stable et 86 % occupent un emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires. Le salaire net médian augmente de 10 % entre 18 et 30 mois pour atteindre 1 980 euros par mois, soit 50 euros de plus que pour la promotion précédente ;
- En licence professionnelle, 94 % des diplômés sont insérés à 30 mois, en progression de 1 point. Le taux d'insertion à 18 mois est de 91 %, en progression de 1 point. Le taux d'emploi stable, en forte hausse dans la 2e année d'insertion professionnelle, passe de 67 % à 18 mois à 81 % à 30 mois après le diplôme. Le taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires atteint quant à lui 69 % et le salaire net médian 1 650 euros par mois, en progression de 40 euros par rapport à l'enquête de l'année dernière.
- Le taux d'emploi à 30 mois augmente également de 1 point pour les diplômés de D.U.T. (91 %), et même de 4 points à 18 mois (86 %) par rapport à la promotion précédente. 68 % des emplois occupés à 30 mois sont stables, 60 % sont de niveau cadre ou professions intermédiaires et le salaire net médian atteint 1 520 euros par mois, en recul de 20 euros au regard de la précédente promotion.
- Les disparités entre disciplines restent importantes : le taux d'insertion à 30 mois des diplômés de master atteint 93 % en droit-économie-gestion (D.E.G.), 92 % en sciences-technologie-santé (S.T.S.) tandis qu'il s'élève à 87 % en sciences humaines et sociales (SHS) et en lettres-langues-arts (LLA). De même, le taux d'emploi stable varie de 59 % à 81 % selon la discipline. Pour tous les diplômés, les emplois de cadres ou de professions intermédiaires sont nettement plus fréquents en S.T.S. (94 % pour les diplômés de master) que pour les autres disciplines.

Alors que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans était de 20,7 % au 4e trimestre 2017, les diplômés universitaires, en particulier la licence professionnelle et le master, restent une protection efficace face au chômage.

A quelques semaines de l'ouverture des inscriptions dans l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, tient à souligner son engagement pour une meilleure réussite dans l'enseignement supérieur et notamment à l'université, qui enregistre plus de 62 % des inscriptions d'étudiants et constitue un véritable tremplin vers l'emploi.»